

Paris, le 23 mai 2013.

**« Loi anti-cadeaux et transparence des liens d'intérêts :  
les nouvelles exigences pour les industriels du Diagnostic In Vitro »**

**Jeudi 23 mai 2013, le SIDIV, Syndicat des Industriels du Diagnostic In Vitro a réuni ses adhérents à Paris à l'Auditorium de l'Espace Etoile – St Honoré, dans le but de les informer et d'échanger sur le « nouveau décret relatif à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et cosmétique destinés à l'homme. »**

A partir du 1<sup>er</sup> juin, les entreprises qui assurent des prestations, produisent ou commercialisent des produits pris en charge par les régimes obligatoires de la sécurité sociale devront publier l'intégralité des avantages d'une valeur supérieure à dix euros versés aux professionnels de santé, hôpitaux et cliniques, associations de patients et médias. Un décret officiel a été publié hier en ce sens au Journal Officiel.

Pour permettre à ses adhérents de comprendre les finesses de cette nouvelle loi, Yves Quinchard Président du SIDIV et Elisabeth Campagne Déléguée Générale ont organisé cette réunion au lendemain de la publication de la loi au J.O.

Laure Le Calvé, avocate spécialisée dans le droit de la santé a animé cet événement. Elle l'a introduit en rappelant que la loi anti cadeau date de 1993, modifiée en 2007 et depuis sanctionnée pénalement. Elle est aujourd'hui étendue à l'obligation de transparence. Laure Le Calvé a ensuite clarifié le cadre légal et réglementaire de la loi.

Cette présentation a suscité immédiatement de nombreuses questions et réactions de la part des membres du SIDIV.

Cette manifestation a duré plus de quatre heures, ...

Loi applicable immédiatement

Pour tout renseignement complémentaires :

**Contacts Presse :**

*Laurence Le Masle – Green Lemon Communication*

*Tél : 06 13 56 23 98*

[l.lemasle@greenlemoncommunication.com](mailto:l.lemasle@greenlemoncommunication.com)

\*\*\*\*

**À propos du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro :** Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro (SIDIV) fédère la majorité des acteurs du diagnostic *in vitro*. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95% du chiffre d'affaires de la profession soit 1,79 milliard d'euros annuels. Le SIDIV, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, le SIDIV s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé. Pour en savoir plus : [www.sidiv.fr](http://www.sidiv.fr)